

# UN ENFANT QUI FRÉQUENTE LE MILIEU D'ACCUEIL EST TESTÉ POSITIF AU COVID-19 OU EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT POSITIF AU COVID-19



Un enfant considéré comme positif au COVID-19 par son médecin traitant est  
→ un enfant qui a eu des contacts avec une personne positive au COVID-19 ET qui a des symptômes  
→ OU un enfant assimilé d'office à un cas de COVID-19 par le médecin sur base de ses symptômes.

- L'enfant positif au COVID-19 est écarté du milieu d'accueil. Il doit rester en isolement à la maison. Il est considéré comme un 1<sup>er</sup> cas confirmé.
- Le milieu d'accueil est considéré comme à faible risque de transmission du virus. Le milieu d'accueil reste ouvert et votre enfant peut continuer à y aller.
- Si dans les 14 jours qui suivent l'apparition du 1<sup>er</sup> cas, votre enfant présente des symptômes, prenez contact avec le médecin de votre enfant, il devra être testé.
- Si votre enfant est testé, vous devrez informer le milieu d'accueil du résultat du test.



- Le milieu d'accueil reste ouvert.
- Votre enfant peut retourner en milieu d'accueil dès que son état de santé s'est amélioré, en l'absence de fièvre et si le médecin l'y autorise.



## ENDÉANS

*les 7 jours après l'apparition du 1er cas*

L'accueillante/les puéricultrices et les autres enfants sont placés en quarantaine et testés. Le premier test sera fait dès que possible. L'accueillante/les puéricultrices et les autres enfants pourront quitter la quarantaine s'ils présentent un premier test négatif. Un deuxième test au 7<sup>ème</sup> jour après le dernier contact avec l'enfant positif reste néanmoins nécessaire.

